

Nous avons été sollicités pour vous recommander les consignes de sécurité applicables sur les sujets suivants :

- Travaux effectués à proximité des piscines et pataugeoires;
- Sélection d'équipement de protection individuelle (EPI) lors de la manipulation de bisulfate de sodium.

Le travail en bordure de piscine et de pataugeoire

Les membres du comité général de coordination en santé et sécurité du travail pour les cols bleus (CGC cols bleus) et ceux pour les cols blancs (CGC cols blancs) considèrent que le travail en bordure de piscine et de pataugeoire représente un risque de chute élevé pour les raisons suivantes :

- la surface est mouillée;
- l'attention de l'employé est dirigée sur les tâches et les équipements, soit par la manutention de charge, le nettoyage du cerne de la piscine, etc.

Nous recommandons le port de la veste de flottaison individuelle (VFI) pour les raisons ci-après mentionnées :

1. les employés n'ont pas tous les mêmes capacités pour la nage;
2. le port de vêtements (pantalon, chaussure et polo) rend la nage plus difficile;
3. l'employé peut se retrouver en situation de travail dans un lieu isolé;
4. en cas de malaise ou perte de conscience.

Par exception, le port du vêtement de flottaison individuelle (VFI) n'est pas requis :

1. lorsqu'un employé est à plus de 2 mètres du bord de la piscine ou de la pataugeoire;
2. l'employé et le surveillant doivent convenir des périodes de travail lorsque le surveillant doit demeurer à portée de voix, tel que prévu à l'article 30 du [Règlement sur la sécurité dans les bains publics](#).

La veste de flottaison individuelle doit être approuvée par le ministère des Transports du Canada et le gilet de sauvetage doit être approuvé par la Garde côtière canadienne, ministère des Pêches et des Océans.

Assurez-vous que le vêtement de flottaison convient à la taille et au poids de l'employé. L'employé doit avoir reçu l'information pour qu'il puisse vérifier le bon état des composantes du vêtement de flottaison, s'il y a lieu.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site de [Transport Canada](#) ou voir les exigences du fabricant.

La sélection des EPI lors de la manipulation de bisulfate de sodium :

Considérant la forte acidité du bisulfate de sodium (pH inférieur à 1), l'EPI doit être fait avec un matériau offrant une résistance aux produits acides, comme le caoutchouc de butyle, le caoutchouc naturel, le néoprène ou le nitrile et doit recouvrir la peau des poignets et des jambes.

Nous vous recommandons d'adopter l'une des options suivantes :

1. un vêtement imperméable (pantalon et veste) avec des gants en néoprène et des bottes de sécurité avec embout protecteur pour les orteils;
2. un vêtement imperméable long (mi-mollet) avec des gants en néoprène et des bottes de sécurité avec embout protecteur pour les orteils;
3. un tablier long (mi-mollet) avec un vêtement imperméable pour le haut du corps, des gants en néoprène et des bottes de sécurité avec embout protecteur pour les orteils.

De plus, une méthode de travail sécuritaire est en rédaction, elle précisera le type de protection visuelle et respiratoire à fournir.

N'hésitez pas à communiquer avec un représentant de votre CGC en cliquant sur le lien suivant : [liste des membres des CGC](#)

CGC COLS BLEUS

Hadi Hakim, coprésident
Serge Bourgon, coprésident

CGC COLS BLANCS

Jean Chassé, coprésident
Brigitte Boyte, coprésidente